

Nom commercial auto entrepreneur

Par BenjaminB, le 01/07/2010 à 19:48

Bonjour,

Avec un ami nous nous lançons tous les deux en auto-entrepreneur dans le domaine de la communication pour pouvoir tranquillement tester le marché avant de monter une vraie société.

Nous avons actuellement un nom commercial pas encore déposé imaginons que ce nom est "agencycom".

As-t'ont le droit d'avoir des cartes de visites, des signatures mails et surtout de faire des factures avec tous les deux le même logo et nom "agencycom" sachant que de toute façon les vrais mentions sur la facture sont nos noms adresses et SIRET respectifs.

Ou alors si ce n'est pas permis est-ce qu'un simple changement de nom en "agencicom" pour l'un d'entre nous pourrait suffire ?

Merci pour votre éclaircissement.

Cordialement.

Par webrik, le 02/07/2010 à 09:45

Bonjour

Vous avez le droit d'avoir une dénomination commerciale différente de nom de l'entreprise, ceci est valable également pour les auto-entrepreneurs.

Il faut néanmoins sur vos documents indiquer les bon N° de Siret tva etc.

par exemple: agencycom, Louis durant, N° siret etc...

et votre associer agencycom, georges dupont, N° siret etc ...

bonne journée

Eric